



## Rapport de la Présidente

Commission permanente du  
vendredi 15 mars 2019

**8<sup>ème</sup> Commission**

N° CP-2019-3-8-1

### Service instructeur

DECS - direction adjointe éducation, jeunesse et sports

### Service consulté

Direction de l'Immobilier et de la Logistique  
Direction d'Appui Juridique et Documentaire

## **CARTE SCOLAIRE DES COLLEGES DU SECTEUR DE LA VILLE DE MULHOUSE ET DE SA COURONNE**

Résumé : Le présent rapport s'inscrit dans le pilotage dynamique de la carte scolaire du secteur mulhousien. Il s'agit de valider une stratégie en deux temps : une gestion de l'urgence des sureffectifs constatés dans les établissements mulhousiens et une vision prospective avec la création d'un nouvel établissement. Il propose d'approuver la création d'un nouveau collège implanté à Mulhouse et dans l'attente de son ouverture, des nouvelles modifications des aires de recrutement des collèges du territoire de la Ville de Mulhouse et des communes de première et deuxième couronnes pour la rentrée de septembre 2019.

Le diagnostic de l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR) réalisé en 2017 a permis de mettre en lumière une cristallisation des tensions sur les trois agglomérations de Mulhouse, Saint-Louis et Colmar à l'horizon 2022-2023. Des premières mesures ont été mises en œuvre sur le territoire mulhousien en septembre 2018 impactant les secteurs de recrutement des collèges de la Ville de Mulhouse et des communes de première couronne (Brunstatt, Lutterbach, Pfastatt, Kingsheim et Illzach). La démarche de pilotage dynamique de la carte scolaire s'inscrit dans les orientations votées en séance plénière du 23 mars 2018 sur la carte scolaire des collèges du Haut-Rhin. Ainsi, à chaque rentrée scolaire, il est prévu un bilan des effectifs constatés de la rentrée scolaire dans les collèges du territoire, au regard des capacités théoriques des établissements, déterminées par la Direction de l'Immobilier et de la Logistique en collaboration avec les chefs d'établissement, présenté aux membres du comité de pilotage (Conseillers départementaux, élus communaux, Principaux des collèges, Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale).

La réunion de ce comité du 19 novembre 2018 a révélé une tension des effectifs toujours préoccupante dans certains établissements mulhousiens (notamment Villon, Bel Air, Wolf et Jean Macé), nécessitant de travailler pour la rentrée de septembre 2019 sur de nouvelles modifications des secteurs de recrutement.

Pour assurer le pilotage des différentes étapes de la démarche dans un délai contraint (moins de trois mois), deux niveaux d'instance ont été mobilisés :

- **La Commission de l'Éducation et de la Jeunesse** du Conseil départemental afin de valider la stratégie et le contenu du scénario de modification des périmètres de recrutement des collèges mulhousiens et de la couronne,
- **Un comité de pilotage** co-présidé par l'Inspectrice d'Académie et le Président de la Commission de l'Éducation et de la Jeunesse (2 réunions).

Il se décompose en trois groupes : Education Nationale (Inspectrice d'Académie et Principaux des collèges), Département (Président de la Commission et Conseillers départementaux du territoire), maires des communes concernées (Mulhouse, Brunstatt, Illzach, Lutterbach, Pfastatt, Kingersheim, Riedisheim et Wittenheim). Sont également invités les Présidents de Mulhouse Alsace Agglomération et de la Région Grand Est. Le comité de pilotage a été chargé de définir les orientations proposées à la Commission de l'Éducation et de la Jeunesse.

Par ailleurs, plusieurs réunions de concertation avec les communes concernées (Lutterbach, Mulhouse, Kingersheim et Wittenheim) par de nouvelles modifications ont été organisées ainsi que de nombreux échanges avec les Principaux des collèges, les services de la Direction Départementale des Services de l'Éducation Nationale et ceux du Rectorat.

La présente synthèse des travaux menés dans le cadre du comité de pilotage propose :

- de dresser les principaux constats de la rentrée de septembre 2018 et des nouvelles projections des effectifs à l'horizon 2023/2024,
- de présenter les objectifs du Département concertés avec l'Éducation Nationale,
- de définir un scénario pragmatique, avec des mesures concrètes et une vision prospective avec une stratégie à long terme,
- des éléments conclusifs et un calendrier de mise en œuvre.

### 1. Constats de la rentrée 2018 et perspectives d'évolution des effectifs des collèges

La carte du remplissage des collèges publics pour la rentrée de 2018 (données novembre, cf carte jointe en annexe n°1) souligne les points de vigilance suivants :

- Collège Villon avec un sureffectif constaté de 41 élèves,
- Collège Kennedy avec un sureffectif constaté de 35 élèves,
- Collège Wolf avec un sureffectif constaté de 13 élèves,
- Collège Saint-Exupéry avec un sureffectif constaté de 13 élèves,
- Collège Jean Macé avec un remplissage à 100 % de sa capacité.

Le collège Bel Air dispose d'une réserve capacitaire faible (15 places) tandis que le collège de Bourtzwiller a une réserve de 199 places.

Les nouvelles projections à l'horizon 2023/2024 (cf carte jointe en annexe n°2, incluant les modifications de la rentrée de 2018 et suivantes) montrent un maintien ou une aggravation des sureffectifs sur 5 collèges mulhousiens :

- Collège Kennedy (sureffectif de 134 élèves),
- Collège Bel Air (sureffectif de 39 élèves),
- Collège Jean Macé (sureffectif de 23 élèves),
- Collège Wolf (sureffectif de 72 élèves),
- Collège Villon (sureffectif de 20 élèves).

Le total des sureffectifs est estimé à plus de **300 places manquantes à l'horizon 2023/2024**. Par comparaison, sans modification opérée à la rentrée de 2018, il était projeté

près de **850 places manquantes** à l'horizon 2023/2024 (cf carte jointe en annexe n°3). La situation reste compliquée, mais les difficultés ont été grandement contenues.

Le collège Jean Macé affiche un faible sureffectif, mais qui ne correspond pas à la réalité de terrain soulevée par le chef d'établissement. En réalité, cette projection ne prend pas en compte les ouvertures de classes décidées par le Rectorat, le faible recours vers le privé des familles de ce quartier (taux de 4 % contre une moyenne de 12 %) et les nombreuses arrivées régulières de populations depuis deux ans, avec les opérations de rénovation urbaine. Selon les estimations à partir du nombre de classes existantes, le sureffectif est estimé entre 80 et 100 élèves à l'horizon 2022 et la rentrée de 2019 ne pourra se faire dans de bonnes conditions si aucune mesure de décharge n'est opérée préalablement.

Le collège Kennedy reste en tension maîtrisée dans l'attente de l'extension prévue pour 2022 et grâce au recours vers le privé très important sur certains quartiers.

Le collège Saint-Exupéry sera déchargé progressivement du fait des premières mesures de carte scolaire mises en œuvre à la rentrée de septembre 2018.

Le collège de Bourzwiller disposera d'une réserve plus restreinte avec 50 places restantes à l'horizon 2022-2023.

Ainsi, constatant des décalages constants dans les projections démographiques sur les collèges Villon, Bel Air, Wolf et Jean Macé, il a été décidé **lors du comité de pilotage du 19 novembre 2018 de procéder à un nouveau travail de modification des aires de recrutement des collèges mulhousiens** pour permettre le retour à une situation plus sereine dans la gestion au quotidien des établissements.

Par ailleurs, un travail concerté sera mené avec les services du Rectorat. L'enjeu est d'aboutir à une meilleure corrélation entre les ouvertures de classes décidées par l'Education Nationale et les projections des effectifs des établissements, issues des travaux de l'ADAUHR à partir des données des élèves du primaire.

## 2. Objectifs du Département concertés avec l'Education Nationale

Le dispositif de carte scolaire permet de répondre à des évolutions progressives ou à des pics concentrés dans l'espace ou dans le temps, alors même que le territoire de la Ville de Mulhouse présente des mouvements de populations tout au long de l'année entre les quartiers et dans chacun des collèges.

Les analyses conduites avec les partenaires locaux (collèges et communes) et l'Inspection d'Académie nous amènent à proposer une stratégie avec une vision à court, moyen et long terme.

Les objectifs affichés sont les suivants :

- **répondre à la situation d'urgence** dès la rentrée de septembre 2019 en remédiant aux sureffectifs constatés à la rentrée de 2018 dans les collèges Villon et Jean Macé prioritairement,
- **anticiper** la gestion a minima des deux prochaines rentrées scolaires (2019 et 2020),
- **préparer l'avenir** en mobilisant des capacités d'accueil supplémentaires sur ce territoire d'ici moins de dix ans,
- **favoriser une mixité sociale** au sein des établissements de la Région mulhousienne,
- **décliner le programme ambitieux de modernisation immobilière des collèges** avec notamment un montant de plus de 38 millions d'euros consacrés aux collèges de la Ville de Mulhouse,
- **poursuivre le pilotage dynamique** de la carte scolaire avec les acteurs locaux (collèges, communes, agglomération, Région Grand Est) afin de gérer et anticiper les évolutions de la démographie scolaire au regard des données démographiques, sociologiques, urbanistiques et des politiques d'aménagement des collectivités.

## 3. Scénario proposé pour améliorer les conditions d'accueil des collégiens

A partir de ces objectifs, le scénario proposé se décline en **3 étapes** :

- **La construction d'un nouveau collège d'environ 700 places** pour un investissement de 16 millions d'euros avec une livraison **à l'horizon 2025** permettant de doter le territoire d'une nouvelle capacité d'accueil sur la Ville de Mulhouse pour accueillir dans de bonnes conditions les populations fragiles mulhousiennes et également mettre en cohérence les périmètres des écoles et les aires de recrutement des collèges ;
- **La restructuration et l'extension de 150 places du collège Kennedy de Mulhouse**, seule possibilité rapide d'extension, passant d'une capacité de 600 à 750 élèves pour une mise en service à la fin de l'année 2022 déjà validée dans le programme de modernisation immobilière à hauteur de 13,5 millions d'euros ;
- **Dans l'attente, des nouvelles modifications des périmètres de carte scolaire** des collèges du territoire de la Ville de Mulhouse et des communes de première et deuxième couronnes afin de corriger dès à présent les nouveaux déséquilibres constatés.

Le scénario d'adaptation de la carte scolaire prend en compte les paramètres suivants :

- une volonté de ne pas dépasser les capacités théoriques des collèges,
- une répartition plus équilibrée des aires de recrutement des collèges mulhousiens,
- une utilisation des réserves capacitaires des collèges proches (Bourtzwiller à Mulhouse, Emile Zola à Kingersheim, Joliot-Curie et Marcel Pagnol à Wittenheim),
- une capacité maximale des collèges REP et REP+ à 800 élèves,
- l'accessibilité en transport en commun,
- les possibilités de restauration scolaire,
- la présence des équipements sportifs suffisants à proximité des collèges.

La première modification de la carte scolaire des collèges mulhousiens prenait en compte les collèges de première couronne uniquement (cf annexe n°7, carte scolaire actuelle). La nouvelle modification de la carte scolaire (cf carte de localisation du scénario proposé en annexe n°6) s'opère également par glissement des aires de recrutement des collèges du sud (Jean Macé, Bel Air) vers ceux du nord de l'agglomération (Joliot-Curie et Marcel Pagnol à Wittenheim), pour atteindre cette fois-ci la deuxième couronne mulhousienne. La réserve capacitaire du collège de Riedisheim ne peut être prise en compte pour l'instant dans la mesure où la capacité de restauration reste pour l'instant très limitée.

Les modifications de la carte scolaire projetées de 2019 à 2022 (sur quatre ans en commençant par les élèves de 6<sup>ème</sup>) concernent les collèges mulhousiens suivants (cf annexe n°4) :

- Jean Macé (- 94 élèves sur 4 ans, 603 élèves projetés en 2019, capacité théorique de 630),
- Bel Air (- 47 élèves sur 4 ans, 567 élèves projetés en 2019, capacité théorique de 600),
- Villon (- 58 élèves sur 4 ans, 802 élèves projetés en 2019, capacité théorique de 780),
- Wolf (- 45 élèves sur 4 ans, 467 élèves projetés en 2019, capacité théorique de 450),
- Bourtzwiller (+ 123 élèves sur 4 ans, 653 élèves projetés en 2019, capacité théorique de 900).

Les modifications de la carte scolaire des collèges de la couronne mulhousienne sont les suivantes à l'horizon 2022 (cf annexe n°4) :

- Nonnenbruch de Lutterbach (+ 46 élèves sur 4 ans, 555 élèves projetés en 2019, capacité théorique de 664 élèves),
- Emile Zola de Kingersheim (- 10 élèves sur 4 ans, 531 élèves projetés en 2019, capacité théorique de 600),
- Joliot-Curie de Wittenheim (+ 21 élèves sur 4 ans, 495 élèves projetés en 2019, capacité théorique de 800 élèves),

- Marcel Pagnol de Wittenheim (+ 85 élèves, 470 élèves projetés en 2019, capacité théorique de 814 élèves).

Pour mémoire, les modifications de la carte scolaire du collège de Brunstatt validées dans le cadre de la refonte des cartes scolaires des collèges du territoire de Saint-Louis Agglomération pour la rentrée de septembre 2019 sont rappelées. La commune de Steinbrunn-Le-Bas rejoint le collège de Brunstatt, tandis que les communes de Flaxlanden et Zillisheim vont quitter ce dernier pour l'aire de recrutement du collège d'Illfurth.

Les impacts du scénario proposé sont les suivants (cf annexe n°5 à l'horizon 2023/2024) :

- 3 collèges restent avec un taux de remplissage supérieur à 100 % à l'horizon 2023 mais les rentrées 2019 et 2020 sont stabilisées,
- 75 élèves déplacés hors de Mulhouse vers le collège de Kingersheim,
- 46 élèves déplacés hors de Mulhouse vers le collège de Lutterbach,
- 433 collégiens déplacés entre les collèges mulhousiens,
- accueil d'environ 80 élèves supplémentaires au collège Pagnol de Wittenheim d'ici 2022,
- dépassement du seuil de 800 élèves pour le collège REP+ de Bourtzwiller à l'horizon 2022 en attendant la nouvelle capacité du collège Kennedy à cette même période,
- déséquilibre « maîtrisé » sur les collèges Kennedy et Wolf puisque l'horizon 2023/2024 reste une tendance très incertaine,
- accessibilité en transports collectifs assurée,
- capacité de restauration existante mais qui pourrait être tendue en cas d'augmentation des demandes,
- maintien d'une réserve capacitaire dans les collèges proches (Brunstatt, Riedisheim, Jules Verne à Illzach et Lutterbach).

A la suite du comité de pilotage du 14 janvier 2019, le nouveau scénario a été concerté avec l'Inspection Académique, les chefs d'établissements et les communes concernés et semble un compromis acceptable pour gérer les deux prochaines rentrées de 2019 et 2020.

#### 4. Principales conclusions et calendrier

Le scénario proposé de modification de la carte scolaire des collèges mulhousiens commence à montrer les limites de l'exercice avec de multiples déplacements des élèves et un changement profond des périmètres existants notamment sur Villon, Bourtzwiller et Emile Zola.

La stratégie proposée permet d'avoir une proposition complète en deux temps : une gestion de l'urgence et une vision prospective à moyen et long terme avec la création d'un nouvel établissement sur la ville de Mulhouse.

Il convient de souligner que l'expérience des deux dernières rentrées scolaires montre bien la réalité des mouvements de populations sur la Ville de Mulhouse qui ne permettent pas d'avoir une vision prospective stable sur plusieurs années. Avec les données disponibles et les modifications proposées, les deux prochaines rentrées pourront être gérées, mais il semble difficile de s'engager, au-delà au vu de la complexité des phénomènes migratoires sur la Ville de Mulhouse.

Le pilotage de la carte scolaire engagé depuis deux ans sur ce territoire devra être constant pour anticiper les évolutions des effectifs des établissements à chaque rentrée scolaire et évaluer le degré d'avancement des programmes de constructions de logements validés par les communes.

La Commission de l'Education et de la Jeunesse du Conseil départemental du 8 février 2019 a validé la stratégie proposée. Le Conseil Départemental de l'Education Nationale se prononcera sur ce nouveau projet de carte scolaire lors de sa réunion du 26 février 2019.

La Commission Permanente du 15 mars 2019 devra valider définitivement les modifications de la carte scolaire pour septembre 2019 car l'information des familles débutera en mars 2019.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver la création d'un nouveau collège implanté à Mulhouse,
- De valider, dans l'attente d'un nouveau collège, le scénario joint en annexe proposant des nouvelles modifications des aires de recrutement des collèges du territoire de la Ville de Mulhouse et des communes de première et deuxième couronnes pour la rentrée de septembre 2019.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT